

Procès verbal de l'assemblée générale du GMVR du 27.09.2018

à Saxon, Manon des Sources

Sion, le 28 septembre 2018

Personnes présentes.

40 membres présents

Excusés : 44 membres.

1. Accueil et nomination des scrutateurs.

Le président accueille les membres, très satisfait de la large participation. Miguel Ulla accepte le rôle de scrutateur.

2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22.03.2018.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Message du président.

Pierre Arnold revient sur les éléments les plus marquants de la fin de l'année 2017 et du début de l'année 2018.

Projet tarifaire : une augmentation symbolique de la valeur du point a été acceptée par la conseillère d'État Madame Esther Waeber Kalbermatten. La Société Médicale du Valais avait déposé un dossier avec une demande d'augmentation à 92 ct, avec des arguments solides. En outre, la différence entre le point hospitalier et le point ambulatoire est maintenue par le projet de fixation du conseil d'État. La procédure est donc encore en cours. Il faut s'attendre de toute façon à des recours, avec un processus décisionnel qui prendra encore beaucoup de temps. Une demande de rencontre avec le conseil d'État a été refusée par Madame Waeber Kalbermatten, qui n'a pas proposé d'alternative, justifiant cela par un devoir d'équité avec les autres partenaires.

Relevé de données MAS : la collecte de données MAS remplace le projet MA(R)S, maintenant terminé, avec une 2e phase de test accomplie au printemps 2018. Le relevé MAS se fait sur une base légale, à savoir la loi sur l'assurance-maladie d'une part, la loi fédérale sur la statistique d'autre part. La loi sur l'assurance-maladie est associée à une ordonnance, de laquelle est issu un règlement de traitement. Il a été obtenu en dernière minute qu'un élément figurant dans le règlement ne serait pas transmis à l'OFSP, qui lui aurait sans cela permis d'obtenir les revenus non LAMal des médecins, ce qui n'est pas acceptable, puisque les éléments juridiques sont limités à l'assurance-maladie. D'autres éléments nécessitent des éclaircissements et la Société Médicale du Valais doit établir une stratégie. Pierre Arnold représente la Société Médicale de la Suisse Romande dans le groupe du travail chargé de préparation à la mise en place du relevé.

La collecte de données est obligatoire et potentiellement sanctionnante. Il est ainsi crucial que nous utilisions les moyens à disposition pour que les médecins aient leur propre base de données, à savoir RoKo d'une part, la collaboration avec NewIndex, Obélisc et les trust centers d'autre part.

Tarmed –TARCO : une première phase de validation a eu lieu à la chambre médicale pour le projet TARCO. Une 2e validation devrait suivre, les négociations étant en cours avec les partenaires. Dans l'immédiat, nous restons sous le coup de la 2e intervention tarifaire du conseiller fédéral Berset, qui pourrait récidiver si le projet TARCO n'aboutit pas dans des délais courts.

Dans l'immédiat, de nombreuses discussions ont lieu sur les moyens à disposition pour contrôler l'évolution des coûts. Le budget global pour la médecine ambulatoire est défendu par plusieurs parlementaires. Pierre Arnold, aidé par Marie-Josèphe Rey, donne aussi des informations sur le principe et les risques du financement moniste.

Loi sur la santé : des discussions ont eu lieu après la prise de position de la SMVS, du GMVR et de nombreux autres groupements. Le comité de la SMVS a rencontré la conseillère d'État Madame Waeber-Kalbermatten et les responsables du service de la santé. Des adaptations importantes ont été obtenues, mais certains points qui fâchent restent en suspens, notamment par rapport à la « taxe de garde » et par rapport aux équipements lourds.

Enquête sur le salaire des assistantes médicales : tous les médecins ont reçu un formulaire à remplir, avec demande de renseigner sur le salaire des assistantes médicales, avec leur nom et leur numéro AVS, y inclus les primes de fin d'année. La SMVS a répliqué à cette demande, argumentant qu'elle ne respectait pas la protection des données et qu'elle n'était pas proportionnelle au besoin. Ce questionnaire était justifié par un dumping salarial présumé, alors même que l'association défendant les intérêts des assistantes médicales n'a pas émis de plaintes. Une demande de rencontre, incluant l'ARAM a été formulée par la SMVS.

Hospitalisation hors canton : le projet a bien évolué. Il débouchera aussi (et surtout) sur le renforcement des liens entre les médecins, hospitaliers, travaillant dans les cliniques et en pratique privée. Il y aura le développement d'une charte pour le Valais romand. Les futures rencontres du GMVR pourraient être associées à un après-midi scientifique.

Numéro RCC et SASIS : nombreux sont les médecins qui ont reçu une facture émanant de SASIS, pour le renouvellement du numéro RCC, à raison de CHF 100.- pour 5 ans. La démarche pourrait être juridiquement inadéquate. La SMVS a établi un courrier pour les membres qui sont sollicités, les enjoignant à payer, afin de prévenir le risque de perdre leur numéro RCC. Il faudra néanmoins associer le paiement à un courrier-type, affirmant le droit de réclamer un remboursement, si la démarche n'était pas légale.

Dossier informatisé : le président donne des informations sur l'évolution du fax, qui n'est aujourd'hui en fait qu'un e-mail, en principe non sécurisé, sauf mesure particulière. Dans ce sens, le fax sera en l'occurrence abandonné par l'Hôpital du Valais en 2019, ainsi que par le SCN. Pour les certificats d'experts, le SCN exigera en 2019 que le formulaire soit fait uniquement de façon électronique, via le site de l'État du Valais ou HIN. Des informations seront données par Monsieur Édouard Rodel à l'Assemblée générale de la SMVS.

175 ans de la SMVS : le président invite les membres à participer en masse à cette assemblée, donnant quelques informations sur les principes, à savoir qu'il s'agira d'une rencontre impliquant les partenaires et la population, avec le projet d'une participation active à l'implémentation du site dédié, qui se veut interactif. À cette occasion, le GMVR a le projet de développer un clip vidéo vantant la qualité de la médecine dans notre canton.

4. Elections au comité.

Nicolas Kirchner est réélu à l'unanimité, avec acclamation et remerciements pour son engagement.

5. Conférence.

Monsieur David Fiaux, responsable HIN, donne une conférence et des informations sur l'importance des échanges sécurisés et sur l'importance d'avoir un système entièrement sécurisé, pour permettre une protection adéquate des données. Une discussion vive est associée à la réunion, basée sur les difficultés pratiques rencontrées par les membres en lien avec ces exigences.

6. Date de la prochaine assemblée générale.

La proposition du 21 mars 2019 est acceptée.

7. Divers.

-

Pierre Arnold clôt l'assemblée et les membres se retrouvent ensuite pour un apéritif convivial.

Dr Pierre Arnold